sogeecom

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 SEPTEMBRE 2026

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture à 12h17

Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à l'unanimité

0.2 Præsidium

Que Noam et Sophie assurent respectivement l'animation et le secrétariat.
Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à l'unanimité

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour se lise comme suit :

0. Procédures d'ouverture
    0.1 Ouverture
    0.2 Præsidium
    0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
    04. Lecture et adoption du procès-verbal
    0.5 Avis de motion
1. Élections
2. Budget
3. Procédures de clôture
    3.1 Questions à l'exécutif

3.2 Varia
3.3 Levée
Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à l'unanimité

03. Lecture et adoption du procès-verbal

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 21-04-2026
Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à l'unanimité

0.4 Avis de motion

Dépôt de l'avis de motion sur l'article 37 des Statuts et réglements :

Que l'Article 37 des Statuts et règlements se lise comme suit :

Certains types de propositions ne peuvent être traités qu'en Assemblée générale spéciale ou en référendum avec un quorum spécial :

a) Grève d'un (1) à cinq (5) jours : deux pour cent (2%) des membres ;

b) Déclenchement d'une grève de six (6) jours ou plus : sept pour cent (7%) des membres ;

c) Reconduction ou arrêt d'une grève de six (6) jours ou plus :

d) Affiliation ou désaffiliation à un regroupement d'associations étudiantes : deux pour cent (2 %) des membres.

Si une assemblée de reconduction ou d'arrêt d'une grève de six (6) jours ou plus n'atteint pas quorum, la grève en question prend fin le lendemain.

Si le quorum spécial n'est pas atteint pour l'un ou l'autre de ces types de proposition en Assemblée générale spéciale, celle-ci peut proposer la tenue d'un référendum à majorité simple.

Dépôt de l’avis de motion modifiant l’Annexe E (Trait d’Union) de la Charte de la SOGÉÉCOM

A) Avis de motion modifiant l'Article 6 de la Charte de la SOGÉÉCOM Annexe E - Trait d'Union

Que l’Article 6.1.6 de l’Annexe se lise comme suit:

A) 6.1.6 Ne peut être membre du Comité exécutif
a) Celle qui n’est pas membre de la SOGÉÉCOM inc.
b) Celle qui siège au Comité exécutif de la SOGÉÉCOM inc
c) Exceptionnellement, la déléguée à l’animation culturelle de la SOGÉÉCOM peut occuper le poste de Chef-fe de pupitre aux arts et spectacles.

B) Avis de motion pour ajouter un Article :

6.1.13 Cheffe du pupitre à la photographie qui se lirait comme suit :

6.1.13 Cheffe du pupitre à la photographie
6.1.13.1 La tâche
Elle doit s’assurer du contrôle des photos du journal étudiant et s’assurer de la production des photos pour le journal, ainsi que vérifier les photos produites par les autres membres et personnes externes.

6.1.13.2 Les pouvoirs
Elle a le pouvoir d’exiger de l’auteure qu’elle retravaille des articles qui ne sont pas conformes à la grille d’acceptation.

1. Élections

Que l'on tienne l'élection des exécutifs de la SOGÉÉCOM, du TDU (journal étudiant le Trait d'Union), du CREM (Radio étudiante) et l’élection des délégué-es au Conseil d’administration pour l'année 2025-2026;

Que pour chaque poste présenté par l’animation, les candidats et candidates aient une période de présentation de 2 minutes, suivie de questions-réponses de 3 minutes et que l’on passe au vote à main levée en l’absence des candidat-e-s;

Que l’on accepte les candidatures spontanées pour les postes qui n’ont pas eu de candidatures à l’avance

Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à l’unanimité

Conseil exécutif de la SOGÉÉCOM

2 postes délégué.es à la coordination

Cécilie Gagné et Mohamed Wassim Terki se présentent comme délégué.es à la coordination

3 postes délégué.es aux affaires internes

Sara Kartou et Loïk Bien-Aimé se présentent comme délégué.es aux affaires internes

3 postes de délégué.e.s aux affaires externes

Hector Delaplace et Rayen Sahel se présentent comme délégué.e.s aux affaires externes.

3 postes de délégué.es à la pédagogie

Rebecca Mota Hernandez et Romy Descôteaux comme délégué.es à la pédagogie

3 postes de délégué.es à l’information.

Juliette Comtois et Raphaël Demers présentent comme délégué.es à l’information

3 poste Délégué.e.s à la mobilisation

Vi se présentent comme délégué.es à la mobilisation

3 postes de Délégué.e.s à l’animation culturelle

Noémie Dubuc et Evan se présentent comme délégué.es à l’animation culturelle

2 postes de Délégué.es à la Trésorerie.

Stéphane Delatre e Zahra se présentent au poste de Délégué.es à la Trésorerie.

3 postes de Délégué.e.s aux affaires féministes

Fanny se présente comme déléguées aux affaires féministes.

3 poste de Délégué.e.s à la formation continue.
XXX, XXX, et XXX se présentent comme déléguées à la formation continue.

3 postes de Délégué.e.s aux Campus Externes
Nour se présente au poste de Déléguée aux Campus Externes

Conseil exécutif du Comité Radio Étudiante de Maisonneuve

1 poste de responsable de la coordination à la radio
Aubin se présente au poste de Responsable à la coordination

1 poste de responsable de la programmation
Sekou se présente au poste de responsable de la programmation

1 poste de secrétaire aux affaires internes
Nathaniel se présente au poste de secrétaire aux affaires internes

1 poste de secrétaire aux affaires externes
Leyth se présente au poste de secrétaire aux affaires externes

1 poste de secrétaire à l'informatique
Samuel Dubreuil se présente au poste de secrétaire à l'informatique

1 poste de secrétaire à l'information et au secrétariat
Sirine Ksari-Habiles se présente au poste de secrétaire à l'information et au secrétariat

Conseil exécutif du Trait d'union (Journal)

Amélianne se présente au poste de Rédatrice en cheffe.

XXX se présente au poste de Cheffe de pupitre à l'interne.

XXX se présente au poste de Cheffe de pupitre à l'externe.

XXX se présente au poste Cheffe de pupitre arts et spectacles.

Conseil d'administration

XXX se présente au poste de Représentante des techniques.

Mohamed Wassim Terki se présente au poste de Représentant pré-universitaire.

Que les élections se fassent en bloc excluant les postes en compétition, ainsi que les postes où une opposition est montrée par l'Assemblée générale
Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à l'unanimité

Que toutes les personnes qui se sont présenté.e.s soient élu.e.s excluant la poste au Conseil d'administration et le poste de secrétaire à l'informatique de la radio étudiante.
Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à l'unanimité

Que Samuel soit élu au poste de secrétaire à l'informatique de la radio étudiante.
Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à majorité

Que l'on passe au vote pour le conseil d'administration pour le poste de préuniversitaire.
La candidature de Loïc Bien-Aimé est battue à majorité.
La candidature de Wassim Terki est adopté à majorité.

2. Budget

Que la permanence administrative fasse une présentation de cinq minutes des prévisions budgétaires 2026-2027.
Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à l'unanimité

	Budget Proposé H2026	États financier 2025-2026	Budget Adopté A2026
Nombre d'étudiant.e.s	7250 étudiant.e.s	7736 étudiant.e.s (6954 à l'hiver)	7800 étudiantes
REVENUS			
Cotisation Étudiante	319 000,00 $	334 271,00 $	343 200,00 $
Autres revenus		Photocopie 75$	
TOTAL DES REVENUS	319 000,00 $	334 346,00 $	343 200,00 $
Frais d'administration			
Salaire et avantages sociaux	115 000,00 $	99 199,90 $	115 000,00 $
Honoraires professionnels	7 500,00 $	5 691,26 $	7 500,00 $
Frais Légaux	5 000,00 $	400,00 $	5 000,00 $
Assurances	3 500,00 $	1 644,00 $	3 500,00 $
Télécommunication	500,00 $	370,22 $	500,00 $
Fourniture de bureau	10 000,00 $	6 146,06 $	10 000,00 $
Informatique	4 000,00 $	1 411,79 $	2 000,00 $
Agenda	35 000,00 $	31 535,57 $	35 000,00 $
Fond de roulement	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Dons	15 750,00 $	92 148,56 $	16 000,00 $
Photocopieur	25 000,00 $	16 246,67 $	25 000,00 $
Frais assurances collectives	15 000,00 $	10 463,15 $	15 000,00 $
Solidarité peuples autochtones	3 000,00 $	2 000,00 $	3 000,00 $
Total (administration)	239 250,00 $	267 257,18 $	237 500,00 $
Frais d'activités Étudiante			
Congrès & représentation	2 500,00 $	498,64 $	2 000,00 $
CRUES	47 500,00 $	45 102,00 $	50 000,00 $
Mobilisations	15 000,00 $	12 179,03 $	17 500,00 $
Activités sociales	7 500,00 $	3 440,89 $	7 500,00 $
Café	1 500,00 $	1 243,73 $	
Fond de grève	1 000,00 $	1 000,00 $	1 000,00 $
Total (activités étudiantes)	75 000,00 $	63 464,29 $	78 000,00 $
Frais de services aux étudiant-e-s			
Comité Queer	4 000,00 $	1615,18	3 200,00 $
Comité Jeux Rôle Stratégie	5 500,00 $	5382,66	4 000,00 $
Comité Radio Étudiante	4 000,00 $	3 047,39 $	2 000,00 $
Comité Féministe	600,00 $	281,59 $	600,00 $
GEM	1 700,00 $	1 145,03 $	1 500,00 $
Trait D'Union	8 500,00 $	3 628,54 $	8 000,00 $
Improvisation	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Mistral	9 000,00 $	7 233,37 $	8 500,00 $
Théâtre	2 500,00 $	707,02 $	1 000,00 $
Anime	3 000,00 $	1 593,12 $	2 700,00 $
Vidéo ludique	3 000,00 $	2 912,19 $	3 000,00 $
Danse	3 000,00 $	2 002,06 $	2 700,00 $
FRAC	700,00 $	687,59 $	700,00 $
Revue Fol espoir – Comité création	3 500,00 $	2 493,12 $	0,00 $
Salle de recueillement	1 000,00 $	0,00 $	0,00 $
Ébène	4 500,00 $	4 223,26 $	4 800,00 $
Hoa Sen	500,00 $	0,00 $	0,00 $
Comité GASI	500,00 $	104,78 $	1 500,00 $
SDHPP	1 500,00 $	1 303,70 $	0,00 $
Cercle de lecture	800,00 $	775,70 $	0,00 $
Protech	3 250,00 $	727,16 $	6 000,00 $
Initiative Solis	800,00 $	800,00 $	1 200,00 $
Indépendantiste	1 200,00 $	402,41 $	600,00 $
Total organisme	73 050,00 $	51 065,87 $	62 000,00 $
TOTAL	387 300,00 $	381 787,34 $	377 500,00 $
Balance	-68 300,00 $	-47 441,34 $	-34 300,00 $

Que l’on adopte la proposition budgétaire du Conseil des organismes de la SOGÉÉCOM tel que présenté.
Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à l’unanimité

3. Positionnements politiques

3.1. **IA**

Considérant que près d’un quart de l'humanité n’a pas accès à de l’eau propre ou potable.

Considérant que les infrastructures liées à l’intelligence artificielle consomment annuellement presque autant d’eau que 36 millions d’humains.

Considérant que la majorité des centres de données d’IA sont construits dans des zones arides où l’accès à l’eau potable est limité, polluant les réserves d’eau potable des populations locales.

Considérant que la présence d’un centre de données d’IA consomme une énorme quantité d’électricité, ce qui augmente ensuite le coût de l’électricité des populations locales sans retombées économiques sur ces communautés.

Considérant que les principales sources d’énergie des centres de données d’IA ne sont pas renouvelables, contribuant à l’augmentation de l’effet de serre et au réchauffement climatique.

Considérant que l’industrie de l’IA générative est basée sur une bulle spéculative dû au fait que les dépenses et pertes économiques des compagnies d’IA générative surpassent largement les profits estimés.

Considérant que les grands modèles de langage ainsi que l’IA générative volent des quantités immenses de données sur le web sans le consentement de ceux possédant ces données.

Considérant que les grands modèles de langage génèrent de l’information en grande partie erronée.

Considérant que l'IA générative réduit la valeur accordée à l'art humain en proposant une alternative algorithmique instantanée au procédé de création d'art humain, qui prend du temps, de l'effort et une intention.

Considérant que les logiciels d'IA sont largement la propriété de grandes compagnies participant à la marchandisation de l'internet et du savoir humain.

Considérant que le code source ou même le fonctionnement des grands modèles d'IA sont inaccessibles au public, ce qui s'oppose aux principes des logiciels libres que la SOGÉÉCOM défend.

Que la SOGÉÉCOM condamne et proscrit toute utilisation d'intelligence artificielle générative (sous toutes ses différentes formes : audio, image, vidéo, etc) ou d'intelligence artificielle sous la forme de grand modèle de langage (large language model) tel que ChatGPT, Gemini, Copilot, Grok, Claude, etc.
Que la SOGÉÉCOM réitère ses positions en faveur d'utilisation de logiciels libres.
Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à l'unanimité

3.2. **Loi 9**

Considérant que la loi 9 est une loi qui instrumentalise la laïcité à des fins de stigmatisation de la communauté musulmane

Considérant que cette loi nuit à l'émancipation des femmes voilées en leur privant pour certaines de l'éducation et pour d'autres du travail

Considérant que cette loi nuit à la liberté d'expression et de culte

Considérant que cette loi est appliqué depuis le 1er septembre au collège de Maisonneuve et quelle affecte la population étudiante

Que la SOGÉÉCOM se positionne ouvertement contre la loi 9 et toutes lois qui interfère à la saine liberté d'expression

Que la SOGÉÉCOM soutienne ouvertement les gens les plus touchés par cette loi que cela soit par une aide psychologique ou une aide à la protection de leurs droits
Que la SOGÉÉCOM soutienne toute désobéissance civile que cela soit à l'interne du collège ou à l'externe
Que la SOGÉÉCOM augmente sa représentation des femmes musulmanes dans ses communications
Que la SOGÉÉCOM aide tout.e.s étudiant.e.s souhaitant prier en lui trouvant un endroit confortable et à l'abri des regards
Que la SOGÉÉCOM appelle ses membres à soutenir tout mouvement entrepris par des associations pour se battre contre cette loi
Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

3.3. **Surveillance de masse**

Considérant la montée de mesures invasives à la vie privée par les gouvernements et les compagnies privées;

Considérant l'installation de caméras utilisant de l'intelligence artificielle partout dans le monde et considérabt le caractère dystopique et injuste du jugement de ces programmes;

Considérant l'utilisation des données personnelles par les géants de la technologie et les gouvernements pour classifier, discriminer et profiter;

Considérant le nouveau projet du SPVM visant à installer des caméras personnelles pour les policiers.ères, qui impacterait presque 3500 membres du SPVM;

Considérant que les caméras personnelles sont plus sovent utilisées pour justifier la brutalité policière que pour l'empêcher;

Considérant l'avènement de Chat Control, une mesure permettant au gouvernement européen d'avoir accès au conversations privées en clavardage, et la montée partout dans le monde de telles mesures;

Considérant le caractère dystopique et totalitaire de la surveillance constante;

Considérant l'incapacité du système de justice de nous protéger;

Considérant que le système de justice utilise les données receuillies par les caméras, les géants de la technologie et les pouvoirs grandissants de la police pour discriminer, traquer et enfermer tout autant personnes marginalisées qu'activistes, réduisant donc la taille et la force de l'opposition au gouvernement:

Que la SOGÉÉCOM se positionne contre la surveillance de masse et contre toute action ou tout mouvement qui la facilite.
Que la SOGÉÉCOM encourage ces membres à prendre conscience de la surveillance de masse et de l'opposer.
Que la SOGÉÉCOM dénonce l'infiltration de l'administration dans la vie privée des étudiants.es
Que la SOGÉÉCOM dénonce l'augmentation du financement, du pouvoir et de la surveillance du SPVM.
Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à majorité

3.4. Salariat étudiant

Considérant que le salariat étudiant enchaîne les étudiant.e.s au lieu de les libérer en les transformants en fonctionnaires,

Considérant que le salariat étudiant encourage la marchandisation de l'éducation en liant nos études aux désirs du marché capitaliste,

Considérant que le salariat étudiant encouragerai à la démobilisation si il entrait en vigueur,

Considérant que le salariat étudiant pose des questions pratiques importantes quand à son application comme les conséquences de l'absentéisme aux cours,

Considérant que le salariat étudiant à été apporté comme potentielle revendication au congrès de la CRUES.

Que la SOGÉÉCOM s'oppose à revendiquer le salariat étudiant comme solution à la condition étudiante,
Quel la SOGÉÉCOM refuse l'application d'une perspective de salariat étudiant dans toute campagne dont elle fait partie,

Que la SOGÉÉCOM s’oppose à ce que toute structure syndicale, coalition ou groupe dont elle fasse parti revendique le salariat étudiant.

Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à l’unanimité

3.4. **Permis de tuer**

Considérant que cette loi légitimerait de Facto l'usage d'armes sur des civiles facilitant les bavures policières;

Considérant que l'histoire de la police comme un organe de l'état dont l'usage est d'opprimer les populations marginalisés de la société ;

Considérant que l'abus de la violence a toujours été considéré comme légitime et le fait que cette loi rendrait encore plus difficile pour les victimes de se faire justice (le média indépendant Basta! Recense 864 morts en France du a la violence policière de 1977 a 2022) ;

Considérant que la légitimation de facto que la loi donnerait empirerait les Causes de violences policières impunies telles que l'usage disproportionné de la force, les contrôles d'identité discriminatoires (racistes , islamophobes, queerphobes, etc), la corruption au sein de la police, etc

Considérant que la SOGÉÉCOM a déjà des positionnement contre la brutalité policière ;

Que la SOGÉÉCOM dénonce le projet de loi français L-435-1 (permis de tuer) et ses dérives autoritaires et incite la population étudiante à manifester contre cette loi française et tous les projets de lois similaires pouvant survenir ici au soi-disant Canada

Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à l’unanimité

4. Procédures de clôture

4.1 Questions à l’exécutif

4.2 Varia

Il y aura un événement dans le stationnement du Collège de Maisonneuve en collaboration avec le GEM et le comité environnement des professeur-e-s.

4.3 Levée

Qu'on lève l'assemblée à 14h03
Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à l'unanimité